



N° 176 /2022 PM

ARRÊTÉ DUMAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement des festivités liées à la fête du tour du samedi 04 juin 2022, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la Commune :

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le samedi 04 juin 2022 de 15 heures à 22 heures, le stationnement de tout véhicule sur les places en épi devant la mairie de Longwy, avenue de la grande duchesse charlotte, sera interdit.

ARTICLE 2 : Le samedi 04 juin 2022 de 15 heures à 22 heures, la circulation de tout véhicule sera interdite dans l'avenue de la grande duchesse Charlotte.

ARTICLE 3 : Le Samedi 04 juin 2022, afin de fluidifier la circulation et évacuer les véhicules s'engageant depuis la rue des récollets en direction de la place Leclerc, une déviation sera mise en place comme suit en direction de l'avenue albert premier : la circulation sera inversée dans les rues et portions de rues suivantes :

- Dans la rue Alfred Mezières entre l'agence MACIF et le bar de la Fresque
- Dans la rue devant le Bar de la fresque

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LONGWY ;

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Monsieur Le Maire de la Commune de LONGWY, Messieurs le Commissaire de Police de LONGWY et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



FAIT A LONGWY, LE 10 MAI 2022
POUR LE MAIRE
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX

Sylvie BALON